

# Feuille de liaison communale



SEPTEMBRE 2019 VITROLLES « Des Combes aux Vivas »

## Le Mot du Maire

Chers amis

Voici venue la dernière ligne droite de notre équipe municipale. Je voudrais avant tout vous remercier pour la confiance que vous nous avez accordée tout au long de ces six années.

Nous avons toujours travaillé dans le seul et unique intérêt de la commune. Même si certaines décisions n'ont pas été simples à prendre. Vitrolles a été le centre des choix, tant en terme de rattachement à l'agglomération, de prise de décision sur la poursuite du PLU, et bien d'autres.

Viendra le temps du bilan de nos actions.

D'ici là, nous allons continuer à nous battre pour cette commune de Vitrolles, pour que cette dernière continue à évoluer avec son époque : Numérique, Urbanisme, et en terme de compétences communales.

La loi NOTRe (aménagement du territoire) nous a déjà démunis des compétences « Economique » et « Assainissement ».

Il est impensable, à mes yeux, que la compétence « Eau Potable » sorte du giron communal. Cette compétence a un degré historique, vital, stratégique et économique. C'est pour cela que depuis bientôt deux ans, je sollicite nos parlementaires à ce propos. Sans évolution notoire de la loi, nous avons voulu, avec mon collègue Maire de Claret, Frédéric Louche, insufflé un vent de révolte comme vous pourrez le lire dans l'article consacré dans ce bulletin.

Soyez persuadés de notre détermination, avec l'ensemble des maires de l'agglomération et avec l'appui de nos parlementaires locaux, pour garder cette compétence. Même si je dois me mettre « Hors la loi ». !!

Je vous souhaite une bonne rentrée à tous

**Philippe BIAIS**

## INFOS PRATIQUES COMMUNALES

**Mairie de Vitrolles** : Tél/fax : 04 92 54 25 66 **Site internet** : [www.vitrolles05.fr](http://www.vitrolles05.fr)

E-mail du MAIRE : [mairievitrolles05@wanadoo.fr](mailto:mairievitrolles05@wanadoo.fr) / E-mail SECRETARIAT : [secretariat.mairie.vitrolles05@gmail.com](mailto:secretariat.mairie.vitrolles05@gmail.com)

**Heures d'ouverture** : **Mardi** de 8h à 12h et de 14h à 18h **Vendredi** de 8h à 12h et de 14h à 17h

**Permanence du Maire** : **Mardi après-midi** et sur rendez vous

**Enlèvement des encombrants** : le premier lundi de chaque mois, prévenir quelques jours avant au **06 88 51 10 05**

**Communauté de Gap-Tallard- Durance** : [www.gap-tallard-durance.fr](http://www.gap-tallard-durance.fr)

Il est rappelé que les comptes rendus municipaux ainsi que les bulletins sont accessibles sur le site de la commune.

## INAUGURATION STADE CITY

Lors du dernier bulletin municipal, nous vous avons présenté la réalisation du stade city.

Cet équipement sportif vient compléter un pôle de vie entre la mairie, la salle polyvalente et l'auberge communale.

Il a été inauguré en présence du vice président de la communauté d'agglomération, des conseillers départementaux, de la députée et de la sénatrice. A cette occasion, une plaque au nom de Gilbert RICHIER a été apposée au square de la mairie.

Un match de basket inter-conseillers est venu ponctuer cette inauguration avant le verre de l'amitié.



## SECRETARIAT

Mesdames Coralie FAURE et Emmanuelle FAURE



## PERSONNEL COMMUNAL

Madame Coralie FAURE, notre secrétaire a été appelée à de nouvelles fonctions et a passé le témoin à Madame Emmanuelle FAURE qui officie dorénavant au secrétariat. **(Mardi de 8h à 12h et de 14h à 18h Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h)**

Madame Nathalie BONNET est venue renforcer l'équipe communale pour l'entretien des bâtiments communaux.

## TRANSPORT GRATUIT

Notre entrée dans la communauté d'agglomération de GAP-TALLARD-DURANCE nous fait bénéficier de la gratuité des transports en commun ;

Toute l'année LMMJV départ le Vivas : 6 :59

LMMJVS départ le Vivas : 17 :39

Toute l'année LMJV départ GAP collège MAUZAN 17:10 arrivée le Vivas 18 :01

Extension jusqu'au Vivas uniquement le mercredi en période scolaire Départ collège Mauzan 12 :10 arrivée le Vivas 13 :01

Le guide complet est en ligne sur le site de la commune

## AUBERGE COMMUNALE

Depuis le 15 décembre 2018, l'auberge a ouvert ses portes.

Monsieur MORENO et Madame BAUMLE sont les nouveaux gérants de l'auberge du Pic de Crigne.

Nous leur souhaitons la réussite nécessaire

Pour tous renseignements :

BAR PIZZERIA RESTAURANT 06 51 33 52 71



<h2>ETAT CIVIL</h2>	<h2>NAISSANCES</h2> <p>30/10/2018 SAM et TIMO sont venus agrandir le foyer de Justine LAMBERT et de Laëtitia RUEFF</p> <p>2/01/2019 ELISHA est venu agrandir le foyer d'Anna SEAL et de Xavier GRAVELLE</p> <p>22/03/2019 ELENA est venue agrandir le foyer de Jessica CHARNIER et de Xavier GANS</p> <p>6/04/2019 CHARLIE est venue agrandir le foyer de Mélina HUMBERT et Romain JOUBERT</p> <p>21/07/2019 LOUIS est venu agrandir le foyer de Solène CHAUVIN et de Nicolas RICHIER</p> <p>Félicitations aux heureux parents</p>
<h2>DECES</h2> <p>5/01/2019 de Marguerite ALPHAND épouse GARCIN</p> <p>26/06/2019 de Roger GARCIN</p> <p>La municipalité s'associe à la douleur des familles.</p>	
<p>Un <b>PACS</b> a été signé en mairie le 23/08/2019, entre DHERBASSY Yolaine et ARNAULT Paul</p> <p>Tous nos vœux de bonheur</p>	

### EAU POTABLE

Nous continuons à exercer une pression sur les décideurs pour garder la compétence de l'eau potable. Cette dernière ne devrait plus être communale (janvier 2020) mais de compétence de la communauté d'agglomération de Gap –Tallard-Durance d'après la loi NOTRe avec des conséquences sur notre facture d'eau, de réactivité d'entretien, d'emploi. Les risques sont que cette gestion finisse en délégation à une entreprise privée.

Lors des assises de l'eau qui se sont tenues dans le Champsaur, le Premier Ministre n'a pas souhaité recevoir les élus du territoire qui souhaitaient s'entretenir de ce sujet. Par notre Maire, nous avons interpellé Madame la Sénatrice et Madame la Députée qui nous soutiennent dans notre combat. Après des interventions médiatiques (télévision locale, articles de presse) et sans réponse précise du gouvernement, d'autres formes d'actions ont eu lieu sur ce sujet (audience avec Mme La préfète, ...).

Banderole avec le Maire de Claret, lors du passage du Tour de France.

Samedi 31 Aout, les élus locaux (Maires, adjoints, conseillers municipaux) des communes de la communauté d'agglomération de Gap ont manifesté à Tallard pour continuer d'informer de cette situation.

Notre commune était représentée par notre maire (co-initiateur de ce mouvement), adjoint, conseillers municipaux et employé communal.



## REPAS DES AINES

L'auberge du Pic de Crigne n'étant pas encore ouverte, c'est l'équipe du restaurant « les olivades » qui est venue préparer le repas. C'est dans une ambiance conviviale que les anciens se sont retrouvés avec les conseillers municipaux pour un repas festif. Bonne humeur et souvenirs de rigueur.



## NOEL COMMUNAL

Cette année encore, le père Noël était au rendez vous et les enfants de la commune ont reçu un cadeau après avoir assisté à un spectacle de marionnettes.

A l'issue de cette animation récréative, un goûter a été partagé avec les parents.

Une ambiance festive et amicale que tout à chacun a pu apprécié.



## Compte rendu du Conseil municipal du 9 avril 2019

### Vote du Compte de gestion et administratif 2018

En présence de Monsieur Micaleff, Trésorier payeur de la Trésorerie de Tallard, il a été procédé à la présentation du compte administratif et du compte de gestion 2018.

Section de fonctionnement recettes: 306 428.70€

Section de fonctionnement dépenses : 195 565.62€

Solde de : + 174 072.96€ (recettes- dépenses + Report 2018)

Section d'investissement recettes : 118 487.07€

Section d'investissement dépenses : 135 626.67€

Solde : - 54 732.17€ (recettes- dépenses + Report Investissement 2017 + Reste à réaliser)

Au vu de l'énoncé ci-dessus et des explications fournies par Monsieur le Maire, il a été procédé au vote du compte administratif 2018 sous la présidence de la Première adjointe C. SABOT (M. le Maire ne pouvant pas assister au vote).  
Compte administratif 2018 approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Sous la présidence de M. le Maire, il a été procédé au vote du compte de gestion 2018 ; approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### Affectation des résultats 2018

Il est proposé aux membres du conseil municipal, l'affectation suivante.

Le solde positif de 228 805,13€ sera affecté pour partie (154 732,80€.) à l'investissement (part d'autofinancement de la commune) et pour autre partie (17 472,96€) au fonctionnement 2019.

Proposition approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### Vote des taux d'imposition 2019

Le conseil municipal ne souhaite pas augmenter les taux d'imposition des taxes locales. Vote à l'unanimité des membres présents ou représentés, la reconduction des taux de 2018. Depuis 2014, les taux n'ont pas augmenté.

### Vote du budget principal 2019

Il a été fait lecture du budget principal 2019.

Proposition approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### Subventions aux associations

Le Conseil municipal a examiné les **demandes** de subventions associatives et a accordé les sommes suivantes :

- Association La Pomme Dorée.....200 euros
- Association La Boule de Déoule..... 300 euros
- Amicale des Sapeurs pompiers ..... 200 euros
- Association Et Si Nous .....300 euros

A été accordé une subvention de 300 euros pour le voyage scolaire de l'école de Lardier

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés